

Merci de remplir un bulletin par personne avec votre règlement à « Pèlerinage du Rosaire Bouches du Rhône »

INSCRIPTION AU PÈLERINAGE DU ROSAIRE DU MARDI 1 AU SAMEDI 5 OCTOBRE 2024

Je suis : Pèlerin Commissaire Hôtesse Choriste Médecin IDE
Kinésithérapeute Hospitalière Brancardier Aumônier

M. Mme Mlle Abbé Sr Fr. _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____ Tél. domicile : _____
Date de naissance : _____ Tél. portable : _____
E-mail* : _____

FRAIS D'INSCRIPTION + Adhésion

Livret-programme, badge, foulard, contribution aux sanctuaires, frais de secrétariat et assurance

75 €

A

TRANSPORT Je prends le car MONTANT 110 €

Gare Saint-Charles Aix-en-Provence Saint Martin de Crau
Place Castellane Martigues Arles
Aubagne

€

B

OU Parking du Casino des Caillols 13012 (pour tous les membres de l'hospitalité)

HÉBERGEMENT Je loge dans un hôtel réservé par la région (cf. tarifs du tract)

Mon 1^{er} choix : _____ Mon 2^{ème} choix : _____

Chambre : Simple Double Triple

Je partage ma chambre avec : _____

Je demande comme service depuis l'hôtel :
un fauteuil une personne pour pousser mon fauteuil

€

C

Je me loge par mes propres moyens (nom de l'hôtel : _____)

DON

Votre don permettra à tous de participer au pèlerinage (nous ne pouvons plus délivrer de reçus).

€

D

RÈGLEMENT

• par chèque à l'ordre de « Pèlerinage du Rosaire Bouches du Rhône »

A+B+C+D =

€

• par internet via HelloAsso : <https://tinyurl.com/27sus6pp>

NOUVEAUTÉ IMPORTANTE : au jour du départ du pèlerinage, le total du paiement doit être effectué.

Si des chèques doivent être encaissés après le pèlerinage, ils doivent être en possession du secrétariat avant le départ.

ASSISTANCE-RAPATRIEMENT

Nom de votre assistance : _____

Tél : _____ N° contrat : _____

PERSONNE À PRÉVENIR en cas d'accident

Nom : _____ Prénom : _____

Tél : _____ Portable : _____

ANNULATION ET REMBOURSEMENT

En cas d'annulation, merci de nous prévenir par lettre ou mail exclusivement. Les sommes versées ne sont plus remboursées dans le délai de 15 jours avant le départ (soit le 16/09/2024). Les frais d'inscription et la cotisation régionale (75 €) ne sont jamais remboursés.

ASSURANCE

Les conditions générales d'assurance sont disponibles auprès de votre direction régionale.

Notre pèlerinage est effectué selon les conditions générales de vente stipulées au verso, conformément aux dispositions des articles R211-12, R211-3 à R211-11 du Code du Tourisme (Loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009) fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de pèlerinages.

Je, soussigné(e) _____ certifie avoir pris connaissance du programme,
de la participation financière et des conditions générales particulières.

Fait à _____ le _____

signature